



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Christophe AVENA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Céline MAGLICA

Monsieur Billy CHRETIEN
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Jordane GALLOIS
Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Monsieur Maël SZABELSKI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Catherine PETITJEAN

Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : PREAMBULE

Adaptation aux changements climatiques et gestion des épisodes caniculaires

Les effets du dérèglement climatique sont de plus en plus prégnants avec des épisodes contrastés : davantage de pluie en hiver et au printemps ainsi que des épisodes caniculaires et secs plus fréquents, plus longs et plus intenses ; des catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses et de plus en plus violentes.

En ce qui concerne les vagues de chaleur, leur gradation est bien établie. L'Etat distingue 4 niveaux qui déclenchent des niveaux d'alerte (annexe).

L'accélération de ces vagues de chaleur est manifeste : entre 2011 et 2025, la France en a connu 26, davantage qu'au cours des 64 années précédentes. En 2025, dix fois plus de records de chaleur que de froid ont été enregistrés. Fin juin 2026, plus de 40 °C ont été relevés sur 40 % du territoire et 75 % du pays a connu des nuits à 20 °C ou plus. À l'horizon 2050, Météo-France projette cinq fois plus de jours de vagues de chaleur ; dans une France à +4 °C, des pics atteignant 50 °C localement deviennent possibles. Dans les villes, le phénomène d'îlot de chaleur peut déjà ajouter jusqu'à 6,5 °C par rapport aux zones non urbanisées.

La Côte-d'Or a été concernée par 4 épisodes caniculaires de fin mai à mi-août dont un épisode particulièrement intense et long qui a vu le territoire basculer en vigilance rouge du 22 au 29 juin. Ce sont au total 25 jours en vigilance orange et rouge entre le 15 juin et le 17 août.

Ces épisodes caniculaires ont des impacts multiples en premier lieu en matière de santé, les fortes chaleurs sont particulièrement dangereuses pour les publics fragiles que sont les personnes âgées, les personnes malades, les enfants mais également les plus précaires, les publics en rue, les personnes résidant dans des logements mal adaptés. La répétition des épisodes de chaleur intense a des effets pour l'ensemble de la population auquel il est recommandé d'adapter également son activité pour en limiter les effets. La surmortalité constatée depuis juillet atteste de cet effet cumulatif sur la population.

La sécheresse corrélée aux épisodes caniculaires rend plus fragiles nos espaces boisés et naturels face aux incendies voire aux méga feux comme ceux qui ont ravagé la Gironde et les Landes. D'autres territoires ont également connus des feux importants : le Var, l'Aude, la Corse jusque dans la région parisienne. Si en Côte d'Or nous sommes encore relativement protégés, l'incendie de Couchey / Marsannay-la-Côte qui a détruit plus de 125 hectares et mobilisé plus de 150 pompiers n'en est pas moins exceptionnel par son ampleur et pour la première fois, des moyens aériens ont été engagés.

L'agriculture subit également les effets des canicules avec des cultures qui ont souffert du manque d'eau et de la forte chaleur ce qui a généré des baisses de rendement et donc des hausses de prix, et des animaux qui ont dû être nourris avec les rations prévues pour l'hiver. L'eau devenant une denrée rare avec des rivières asséchées et des nappes phréatiques au plus bas, elle nécessite la mise en place de mesures restrictives de gestion de l'eau et l'accès à l'eau potable pour préserver la ressource.

La canicule a également des effets sur nos réseaux électriques et de transports avec des coupures électriques, des trains qui ne peuvent circuler. Les infrastructures notamment routières souffrent également tout comme les bâtiments avec parfois l'apparition de fissures sur les façades liées aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles.

L'impact est également sensible sur l'activité économique et touristique avec des évolutions des modes de consommation liées aux fortes chaleurs. Pour les restaurateurs, les terrasses estivales sont désertées en journée et nous remontent des baisses de chiffres d'affaires de 20 à 30% cet été. Ce sont également 43 journées de fermeture de la Tour Philippe le Bon (soit une perte de 2000 visiteurs) et 100 ateliers moutarde annulés cet été à l'office de tourisme en raison de la canicule.

Les territoires urbains sont particulièrement exposés aux conséquences du changement climatique mais disposent aussi de nombreux leviers pour y faire face. Il s'agit de conjuguer d'une part des ac-

tions de fond et de long terme visant à atténuer l'ampleur de ces changements, d'autre part des actions de court et moyen terme visant à s'adapter à ce nouveau contexte.

Une action de fond et d'ampleur engagée sur le territoire dijonnais pour atténuer les causes du changement climatique.

Il convient d'abord d'agir à notre échelle sur les causes du réchauffement. La décarbonation des transports et des bâtiments, le développement des réseaux de chaleur, la promotion des mobilités actives et des transports en commun, ou encore des politiques d'aménagement adaptées sont des leviers indispensables pour limiter les impacts de l'activité humaine sur le climat.

Le dernier Plan climat et biodiversité de la métropole adopté en juin 2025 définit la stratégie globale retenue à horizon 2030 pour lutter contre le changement climatique en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre générateurs du phénomène. Le plan d'actions adossé couvre principalement les domaines les plus concernés, le transport, les bâtiments et l'énergie, mais aussi l'alimentation, les déchets, etc.

L'adaptation des bâtiments, des réseaux ou des espaces publics demande plusieurs années de programmation. Elle suppose de mieux gérer l'eau, d'adapter le bâti et de poursuivre la végétalisation et la désimperméabilisation des sols.

Ainsi, depuis les années 2000, la ville et la métropole ont mis en œuvre et poursuivent notamment le développement des transports en commun et de la mobilité active (piétonisation du centre - ville, politique de stationnement, Tram T1/T2 et T3 en projet, pistes cyclables) ; cette dynamique sera poursuivie avec l'électrification de la flotte de bus, la démarche apaisement des quartiers, etc...

Le déploiement d'une politique d'autonomie énergétique est également largement engagé : développement d'un réseau de chaleur urbain et modernisation à venir de l'UVE, réduction de la consommation d'énergie sur l'ensemble du patrimoine des collectivités via un marché global de performance, augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le patrimoine et sur le territoire. Sur le volet de la rénovation énergétique de bâtiments, la collectivité a mis en place d'ambitieux programmes comme Ambition Educative pour les écoles et soutient également les organismes d'habitat social afin d'adapter leur patrimoine. Elle innove également avec l'expérimentation de solutions d'autoconsommation collective à l'image de Response dans le quartier de la Fontaine d'Ouche.

Cette action systémique de long terme, qui doit impérativement être poursuivie, n'empêche cependant pas de ressentir les effets du dérèglement climatique et notamment les épisodes caniculaires sur lesquels nous devons renforcer nos capacités d'adaptation.

Une adaptation nécessaire de la ville aux changements climatiques - Bilan 2026 et ambition renforcée

Bilan 2026

Depuis quelques années, mais de manière plus renforcée cette année, la ville de Dijon a adapté ses espaces et ses activités pour mieux accompagner les Dijonnais à faire face à ces épisodes caniculaires. Ce plan d'actions a été déployé tout au long des épisodes caniculaires, il se décline en plusieurs axes.

1 Offrir des lieux de fraîcheur aux habitants

Il s'agit en premier lieu d'informer les habitants des lieux de fraîcheur possibles avec une cartographie disponible sur le site internet de la ville notamment. Les horaires d'ouverture des parcs ont été étendus jusqu'à 1 heure du matin et les horaires de fonctionnement des brumisateurs ont été étendus. Les plantations ont été arrosées exclusivement avec de l'eau « verte » pendant les périodes de restrictions. Pour permettre à chacun de faire une pause fraîcheur, il a été décidé d'ouvrir au cours des 3 pics de chaleur le théâtre des Feuillants de 11h à 19h avec un accueil offrant de la

lecture et de l'eau fraîche. Sur les 11 jours d'ouverture, ce sont 863 personnes qui ont été accueillies ce qui montre la réalité du besoin. Des espaces d'accueil ont également été ouverts aux horaires d'ouverture du service aux Grésilles au sein du bâtiment Atrium et à la mairie de quartier Toison d'Or qui ont permis d'accueillir quelques dizaines de personnes.

2 Adapter les horaires et les activités pour tenir compte des températures

La ville de Dijon a été particulièrement attentive à l'adaptation des activités sportives en période de canicule pour protéger la santé des sportifs. Les activités ont été adaptées et des consignes ont été passées à l'ensemble des clubs sportifs. L'adaptation des créneaux dans les piscines municipales avec l'ouverture en soirée a été appréciée avec une fréquentation augmentée, particulièrement à Fontaine d'Ouche sur le créneau 17h – 20h.

Sur l'ensemble de la période étudiée, les deux établissements totalisent 9334 entrées supplémentaires soit une progression globale de +29,8%. Les créneaux d'ouverture permettent de couvrir avec les piscines du carrousel et olympique une amplitude horaire de 7h30 à 20h voire 21h en semaine et de 9h à 20h le week-end.

Ces adaptations ont également concerné les établissements culturels qui ont proposé des ouvertures en matinée pour les bibliothèques et les musées quand les bâtiments ne sont pas climatisés. Les accueils de loisirs ont également adapté leurs activités et ont pu bénéficier des installations de climatisation mobile qui ont été déployées au sein des groupes scolaires de la ville.

Les évènements accueillis sur l'espace public ont, pour certains, été annulés ou reportés quand cela était possible (feu d'artifice du 14 juillet reporté au 11 septembre ou encore la journée petite enfance et nature prévue le 27 juin reportée au 05 septembre).

Quand cela était possible en fonction des contraintes d'activités et de services publics, les horaires des agents ont été adaptés ou certaines activités ont été télétravaillées.

3 Déployer un plan chaleur dans les écoles

Les épisodes caniculaires arrivant de plus en plus tôt dans l'année, la période scolaire jusqu'ici épargnée se trouve désormais impactée. La ville avait anticipé et avait déployé un plan d'actions confort d'été présenté au printemps dernier visant à doter chaque école de deux ventilateurs par classe, à créer par école une salle rafraîchie par le biais de climatiseurs mobiles, à passer systématiquement aux repas froids dès le passage en vigilance orange et à diffuser un guide de bonnes pratiques à destination des personnels.

Ce plan s'il a permis d'atténuer les effets de la chaleur, n'a pas été suffisant pour maintenir de bonnes conditions de travail sur la durée. Il devra donc être renforcé avec des orientations intégrées dans le plan Ambition Educative. Ce dernier prend en compte, depuis 2021, l'isolation thermique dans toutes les opérations de rénovation ainsi que la désimperméabilisation des cours d'école.

4 Accompagner les plus fragiles

Depuis 2004, le Plan national canicule, créé suite à la surmortalité tragique de la canicule d'août 2003, était l'outil permettant de prévenir et de réduire les risques sanitaires liés aux fortes chaleurs. La ville de Dijon met en œuvre ce plan en accompagnant les personnes les plus fragiles (personnes isolées, âgées ou en situation de handicap). C'est un peu moins de 300 personnes qui sont inscrites au registre canicule et qui ont bénéficié d'un accompagnement, avec la diffusion de consignes de vigilance et un contact quotidien pour vérifier leur état de santé.

L'investissement de la ville dans l'accompagnement des publics en rue a permis l'ouverture d'un accueil de jour rénové et climatisé qui, dans le cadre du déclenchement du plan canicule, a été ouvert 7 jours sur 7. Des maraudes spécifiques ont, par ailleurs, permis d'approvisionner en eau les personnes en rue.

Outre les actions spécifiques « canicule », la ville s'appuie également sur des points forts puisque l'ensemble des crèches municipales bénéficie de climatiseurs pour les espaces dédiés aux enfants ce qui permet la continuité de l'accueil des tous petits dans de bonnes conditions. Dijon bénéficie également d'espaces de nature et de fraîcheur à grande proximité : la coulée verte, la baignade du lac Kir, la base nautique rénovée et les combes notamment.

Plan d'actions 2027 et années suivantes

Face à la récurrence des épisodes et à leur intensité, il faut désormais s'attacher à rendre la ville plus résiliente, permettre un meilleur confort d'été pour le maintien d'activités comme l'école, renforcer l'accompagnement des plus fragiles en les détectant mieux, développer les espaces de fraîcheur et/ou les rendre plus accessibles, accompagner l'adaptation de nos modes de vie, et s'organiser pour gérer la crise en lien avec les préconisations de l'Etat dans le cadre de son plan OR-SEC CHALEX (chaleur extrême). Dans ce cadre, la collectivité développera un plan d'actions actualisé et amplifié dès l'année 2027 et progressivement les années suivantes :

a- Végétaliser encore la ville et renforcer l'accès aux lieux de fraîcheur

La délibération de juin 2026 sur l'adaptation et le développement du patrimoine vivant constitue un axe structurant de l'adaptation de la ville au changement climatique sur le moyen terme ; d'autres actions viennent compléter également le dispositif des lieux de fraîcheur.

- Développer des « bulles vertes » pour rafraîchir la ville. Concrètement, il s'agit de désimperméabiliser et végétaliser des espaces existants (majoritairement sur le domaine public sur des parkings, placettes, délaissés, etc.) Une cinquantaine d'emplacements potentiels ont été identifiés et un rythme de réhabilitation de 5 à 10 par an sur la durée du mandat sera recherché ; poursuivre le programme de désimperméabilisation des pieds d'arbres afin d'améliorer leurs conditions de développement et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

- Profiter plus largement de toutes les opérations d'aménagement programmées pour désimperméabiliser et végétaliser avec par exemple la piétonisation du secteur rue Jean Jacques Rousseau – rue Auguste Comte en projet, ou encore de la ligne de tramway T3 ainsi que la Place Barbe.

- Végétaliser et aménager des cours de certains bâtiments municipaux du centre-ville à l'instar de ce qui a été engagé dans la cour de l'Hôtel de Voguë, devenue jardin, « véritable îlot de fraîcheur » en cœur de ville. Ce sera le cas en 2027 avec le jardin de la nouvelle bibliothèque Colette, place du théâtre, et de la cour de la bibliothèque patrimoniale et d'étude au 5 rue de l'école de Droit.

Promouvoir le programme de végétalisation citoyenne de l'espace public « A Dijon, on sème ».

- Amener les acteurs (bailleurs sociaux, copropriétés, acteurs économiques) à agir davantage sur l'espace privé en portant des actions de désimperméabilisation, composante importante et riche du patrimoine vivant de la collectivité. Cette mobilisation peut être obtenue par des mesures incitatives (sensibilisation, formation) et par des mesures réglementaires, notamment dans le cadre du processus de modification du PLUi pour compléter les dispositions en faveur de la préservation des arbres et des espaces de nature en ville.

- Développer une gestion de long terme conciliant préservation de la biodiversité et des paysages, adaptation au changement climatique, accueil du public et prévention des risques naturels, notamment du risque d'incendie sur le grand secteur naturel de la combe à la Serpent, la combe Persil et la combe St Joseph.

- Établir, dans un second temps, des plans de gestion pour nos grands parcs : Colombière, Arquebuse, Toison d'Or, ...

- Installer des ombrières en cœur de ville pour permettre les cheminements dans des rues trop exposées et dans lesquelles il n'est pas possible de végétaliser. Les ombrages seront renforcés également sur la plage du lac Kir pour profiter au mieux de ce lieu de baignade tout au long de l'été et sur d'autres places de la ville.

- Poursuivre les projets de désimperméabilisation des cours d'école dans le cadre du plan Ambition Education.
- Etudier la possibilité de rendre plus accessible l'Ouche, qui constitue un véritable corridor de fraîcheur aux abords de la coulée verte et créer une nouvelle coulée verte entre la rue de l'île et la rue d'Alger.
- Ouvrir, dès 2027, au sein de chaque quartier un lieu d'accueil « refuge climatique » dans une salle climatisée ou rafraîchie au regard du succès rencontré par l'ouverture au public de la salle climatisée des Feuillants. Ces lieux seront libres d'accès et gratuits permettant un repos frais.
- Etudier l'offre de nouveaux produits touristiques par l'Office de tourisme dès 2027 avec l'ouverture de lieux insolites permettant la mise au frais comme des cryptes, caves, bâtiments historiques ainsi que la valorisation des circuits fraîcheur et nature (parcs, combes, jardins, bords du canal, sous-bois...).

b- Adapter les horaires d'ouverture et les activités

- Adapter les horaires des piscines municipales avec un décalage d'ouverture en fin d'après-midi/ soirée. Ces mesures ont été appréciées en 2026 ; ces modifications horaires seront poursuivies.
- Maintenir ouverts les parcs et jardins toute la nuit quand cela est possible dès le passage en vigilance orange.
- Adapter les activités sportives et les activités des accueils de loisirs aux fortes chaleurs, chaque centre de loisir bénéficie d'un lieu d'accueil avec des espaces climatisés et/ou rafraîchis, des repas froids seront servis.
- Rendre gratuit l'accès aux piscines municipales en cas de vigilance rouge, les plus précaires étant plus particulièrement impactés par la canicule.
- Ouvrir les bibliothèques et musées non climatisés aux moments les plus frais.
- Développer les visites nocturnes ou en soirée, ou très tôt le matin, pour adapter son offre dès la saison 2027 dans l'offre touristique.

c- Renforcer le plan Ambition Educative de rénovation du patrimoine scolaire par un volet dédié au confort d'été

Les projets de suppression des préfabriqués seront poursuivis car ces bâtiments sont des passoires énergétiques, mais il sera déployé en parallèle un plan confort d'été visant à améliorer la résistance à la canicule des bâtiments scolaires. Ce programme débutera dès cette année et représente un investissement de la ville à hauteur de 6 millions d'euros.

Ce plan s'organise autour de 4 axes :

- Effectuer un diagnostic bâtiment par bâtiment permettant d'identifier les interventions à mettre en œuvre au regard de l'orientation du bâtiment, de sa protection par la végétation et des qualités isolantes du bâtiment, ce diagnostic associant les utilisateurs sera produit dans les mois à venir ;
- Achever l'installation des systèmes d'occultation des fenêtres pour l'ensemble des bâtiments scolaires, actuellement 70% des écoles dijonnaises sont déjà équipées de dispositifs d'occultation ;

- Développer des salles rafraîchies : une salle par école et 2 salles pour les écoles de plus de 5 classes et mieux équipées (passage de climatisations mobiles à des climatisations fixes pour la salle rafraîchie principale) ;
- Poursuivre le déploiement des brasseurs d'air expérimentés dans les groupes scolaires Maladière et l'école élémentaire Drapeau à l'ensemble des classes.

d. Mieux repérer et accompagner les personnes vulnérables

Le décret n° 2026-590 du 3 juillet 2026 relatif aux modalités de collecte, de transmission et d'utilisation des données du registre nominatif dit « registre communal » permettra la mise à disposition des personnes bénéficiaires de l'AAH et de l'APA qui seront automatiquement inscrits sur le registre.

Cette mesure permettra un meilleur repérage des personnes vulnérables. Les modalités de contact avec ces personnes (environ 5000 pour Dijon) devront être organisées.

- Ouvrir un lieu spécifiquement dédié à l'accueil des plus vulnérables. Cet espace pourra être aménagé afin de constituer un centre d'accueil et de regroupement (CARE), lieu d'accueil 24/24, qui sera ouvert lors des vigilances canicule rouges.
- Renforcer les dynamiques d'aller vers en communiquant mieux et en s'appuyant sur les associations de quartier pour mieux repérer les plus fragiles et leur proposer un accompagnement et un accès à un espace fraîcheur.

e. Renforcer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour mieux anticiper la gestion de crise

- Une fiche canicule sera ajoutée au PCS pour adapter nos procédures et mobiliser au mieux les ressources de la ville dans la gestion des crises caniculaires.
- Une réserve communale de sécurité civile sera organisée afin de s'appuyer sur des bénévoles formés pour aider la population et appuyer les services municipaux en cas de crise ou de catastrophe. Elle pourra être mobilisée pour accompagner les plus vulnérables à domicile.
- Pour améliorer la lutte contre les incendies, corollaire des épisodes caniculaires, sera étudiée la mise en place de points de réserve incendie.

f. Développer une communication de prévention et de protection adaptée aux épisodes de forte chaleur

La communication constitue un levier essentiel de protection des populations face aux épisodes caniculaires. En complément des aménagements réalisés sur l'espace public et des dispositifs d'accompagnement déployés par la collectivité, il convient de :

- Permettre à chaque habitant d'identifier les risques liés aux fortes chaleurs, d'adopter les comportements de prévention appropriés et de connaître les solutions mises à sa disposition.
- Renforcer le dispositif d'information préventive dès le printemps et de communication de crise.
- Mettre à jour de manière régulière la cartographie des lieux de fraîcheur déjà existante sur le site afin de faciliter l'accès aux parcs, jardins, bâtiments rafraîchis, fontaines, points d'eau potable et équipements municipaux ouverts au public et aux itinéraires ombragés.
- Communiquer sur les actions de prévention et de sensibilisation à l'inscription au registre canicule pour les publics vulnérables.

- Élaborer un dossier dans le magazine municipal sur les mesures mises en place par la ville et les solutions pour les habitants (y compris enfants, familles, seniors, écoles...).
- Installer des QR code spécifiques dans l'espace public pour renvoyer vers la cartographie des points de fraîcheur.
- Diffuser d'un flyer sur les lieux rafraîchis et valorisant la cartographie en ligne dans les mairies de quartier, maisons d'éducation populaire, structures associatives, etc.

Pendant les périodes de canicule :

- Communiquer de manière graduée en fonction des niveaux de vigilance météorologique au moyen de l'ensemble des supports municipaux : site internet, application mobile, SMS, réseaux sociaux, panneaux lumineux, etc.
- Valoriser via les réseaux sociaux et les newsletters, l'existence des lieux rafraîchis par quartier et des itinéraires ombragés ou points de fraîcheur (vidéos pédagogiques par exemple).
- Développer une signalétique spécifique (oriflammes, kakémonos, panneaux, fléchage, etc.) permettant d'identifier rapidement les lieux de fraîcheur et les espaces refuges ouverts au public.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le plan d'action proposé
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ce plan d'action

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 6
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

